

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **17 (1946)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J.: M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin: M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J.: M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
--	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, le numéro: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

Quelques aspects de la réorganisation des chemins de fer du Jura

Conférence donnée à Tramelan, le 27 avril 1946

devant l'assemblée générale de l'A. D. I. J.

Messieurs,

Il est superflu d'évoquer devant cette assemblée le passé et les avatars des chemins de fer régionaux du Jura avant la fusion qui les réunit en une seule entreprise, mais il est bon cependant de faire le point, afin de situer la nouvelle entreprise et de vous la faire entrevoir sous son angle financier et technique. A vrai dire, aucune des compagnies anciennes n'a un passé qui puisse la faire classer parmi les entreprises de transport public rentables, et si c'est un lieu commun d'affirmer que de telles entreprises se justifient plus par les services inestimables qu'elles rendent au pays que par leur rentabilité, il n'en reste pas moins qu'il faut préciser ce qu'on entend par rentable lorsqu'on parle d'une entreprise de chemin de fer. Il existe une différence sensible entre ce qu'on appelle les excédents des dépenses d'exploitation, qui résultent de la différence entre les dépenses d'exploitation et les recettes, et les déficits du compte de profits et pertes qui tiennent compte des amortissements de dettes, versements à des fonds divers tels que fonds de renouvellement, fonds de compensation, service des dettes et amortissements, etc. Contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, la plupart des chemins de fer suisses, sinon la totalité, bouclent avec des excédents de recettes qui varient généralement entre le 35 et le 25 % des dépenses qui ont été occasionnées par l'exploitation.